

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/075/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 60/05 (ASA 31/026/2005 du 11 mars 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NÉPAL **Lok Prasad Panta (h), travailleur social et militant associatif**

Londres, le 20 septembre 2005

Lok Prasad Panta a été libéré de la prison de Surkhet, à Birendranagar (région du Moyen-Ouest), le 17 septembre, après plus de sept mois de détention. Il est actuellement chez lui avec sa famille et son état de santé est satisfaisant. Ses proches ont remercié Amnesty International et les défenseurs des droits humains de la région, qui se sont mobilisés pour obtenir sa libération.

Bien que libéré sans conditions, Lok Prasad Panta a dû signer une déclaration disant qu'il n'appartenait pas au Parti communiste népalais (PCN) maoïste et qu'il ne serait jamais membre de cette formation. La police a par ailleurs vivement conseillé à cet homme, membre de la section népalaise d'Amnesty International et militant associatif bien connu dans la région, de ne pas participer à des rassemblements politiques et de ne pas sortir du district de Surkhet sans autorisation officielle.

Lok Prasad Panta a été arrêté une première fois le 3 février, lors d'une vague de répression dirigée contre les responsables politiques et les défenseurs des droits humains après que le roi du Népal, Gyanendra Bir Bikram Shah Dev, eut pris le contrôle du pouvoir exécutif, le 1^{er} février. Le 10 mars, une instance de recours de Birendranagar a déclaré sa détention illégale et ordonné sa libération immédiate. Alors qu'il rentrait chez lui, accompagné notamment de membres de sa famille, de son avocat, de journalistes et de militants des droits humains, Lok Prasad Panta a été appréhendé par des policiers, qui l'ont emmené dans une camionnette de police.

Les forces de police de Birendranagar ont tout d'abord refusé de reconnaître qu'elles détenaient Lok Prasad Panta. Elles ont attendu plusieurs jours avant de prévenir les membres de sa famille. Au bout d'une semaine environ, la police a transféré Lok Prasad Panta dans la prison de Surkhet, où il est resté pendant six mois en détention provisoire au titre de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*